

# Vie Nouvelle Finances

*Journal de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT Finances*

## Droits sociaux des Retraité-e-s des Finances : des besoins lourds, des besoins nouveaux !

Les budgets attribués à l'action sociale « retraités » fondent comme neige au soleil, alors que les besoins urgents grandissent :

- ✓ augmentation significative du nombre de retraités, qui va exploser dans les toutes prochaines années ;
- ✓ appauvrissement qui s'installe et qui frappe plus particulièrement les femmes (conséquence, du temps partiel contraint, de la monoparentalité...) ;
- ✓ Il n'existe pas de véritable politique ministérielle du logement pour les retraités, alors qu'ils consacrent un budget de plus en plus lourd au loyer auquel se rajoute bien souvent un surcoût ;
- ✓ les centres de santé sont menacés de fermeture !
- ✓ dans le même temps, l'augmentation de la population retraité et l'allongement de la durée de vie génèrent de nouveaux besoins auxquels des réponses doivent être apportées y compris du point de vue de leurs modalités de financement.

**UNE EXIGENCE FORTE !  
TOUS ENSEMBLE POUR LA PORTER AUX MINISTRES  
LE 16 JUIN AU RASSEMBLEMENT NATIONAL A BERCY**

## L'UNION FÉDÉRALE RETRAITÉ-E-S DES FINANCES ET SA FÉDÉRATION REVENDIQUENT !

- ✓ le rétablissement et la remise à niveau de l'aide à domicile ;
- ✓ le développement des aides financières aux pensionné-e-s en difficulté ;
- ✓ l'attribution d'une subvention aux retraité-e-s séjournant en longue durée en maison de retraite ;
- ✓ la mise en place d'une véritable politique du logement, le maintien dans le logement social en fin d'activité. L'administration doit s'opposer à toute expulsion non garantie par un relogement décent et consenti. Les organisations syndicales doivent en être informées ;
- ✓ l'institution d'un véritable suivi post professionnel ;
- ✓ un suivi social et médical pour les retraité-e-es ;
- ✓ l'accès subventionné des retraité-e-s aux restaurants administratifs ;
- ✓ la planification d'une aide conséquente aux loisirs collectifs ;
- ✓ la participation des retraité-e-s au sein des organismes sociaux de Bercy (CDASS...).
- ✓ la consolidation du droit des retraité-e-s à la protection sociale complémentaire.

A cette fin, il convient de procéder - à tous les niveaux - avec les organisations syndicales à une évaluation contradictoire des besoins. Cette évaluation doit prendre en compte le grave problème posé par la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services de l'Action Sociale. Il y a là aussi urgence à renforcer les effectifs de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnels administratifs.

**Il faut donc une budgétisation réelle et qui soit à la hauteur des exigences d'une action sociale digne de ce nom au service des retraités des Finances.**

**Force est de constater que les Ministres persistent dans leur refus de nous entendre !**

**Avec l'UFR CGT/Finances faisons-nous l'écho de la colère et des besoins des retraité-e-s Finances  
LE JEUDI 16 JUIN à partir de 12 H à Bercy. Une audience est demandée !**

## POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS, FISCALITÉ...

### L'INSUPPORTABLE EST ATTEINT !

#### **Nous ne lâcherons rien !**

C'est un régime d'austérité sans précédent qui se prépare pour 2011.

Au mépris des charges réelles transférées aux localités, départements et régions, la part du budget de l'Etat qui leur est destinée est « gelée » pour les trois années à venir.

C'est au point que même l'inflation est ignorée. Cette nouvelle gestion des finances publiques qui fait supporter indirectement le déficit de l'Etat aux collectivités territoriales se fera au détriment des droits sociaux y compris de ceux des retraité-e-s.

#### **Au final c'est le monde du travail qui paie !**

Suppressions de postes par milliers, salaires et pensions bloqués, impôts et taxes alourdis, hausses de tarifs en série : assurances, mutuelles, carburants, gaz et électricité, transports, SNCF, téléphonie, dépenses de santé... nul n'est épargné.

De moins en moins de service public, c'est moins de crèches, moins d'écoles, moins d'hôpitaux, de maisons de retraite ou médicalisées, moins de logements sociaux.

Ainsi, du plus jeune enfant jusqu'au grand âge, la réponse aux besoins est évincée. Seuls les privilégiés de la fortune sont les bénéficiaires d'une telle politique.

De ce point de vue la discréption du grand patronat est éloquente : les « politiques » travaillent pour eux. Tout ce dont ils rêvaient depuis tant d'années leur est consenti.

Car, la mise à mal des solidarités, à l'intérieur de chaque génération, et entre les générations, a pour conséquence le démantèlement de toute l'architecture sociétale issue du Conseil National de la Résistance.

Les luttes ne seront jamais trop fortes pour résister à ce pillage organisé !

Les écarts se creusent entre classes sociales. Entre les sept millions de citoyens dont les revenus se situent en dessous ou au niveau de seuil de pauvreté – 900€ par mois- et ceux qui s'enrichissent en dormant, on ne peut établir aucun rapprochement.

Tous les retraités ont vu leur pouvoir d'achat se réduire, au fil des années. Dans ces conditions, on comprend que beaucoup espèrent des réponses aux revendications que nous formulons :

- ✓ 300€ par mois pour tous au titre du rattrapage, avec le minimum de retraite au niveau du smic
- ✓ indexation des revalorisations sur l'évolution du salaire moyen, et non sur un indice des prix « bidonné ». Le retour de la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier, et le paiement fin de mois.
- ✓ pension de réversion à 75% de la retraite initiale, et sans condition d'âge ni de plafond.
- ✓ le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, c'est-à-dire la Sécurité Sociale. La perte d'autonomie doit être considérée comme une maladie, et non comme un aléa relevant de l'assurance privée.
- ✓ le rétablissement de la ½ part fiscale pour les veufs, veufs, divorcés ou séparés ayant élevé au moins un enfant.

Pour que la ½ part supplémentaire subsiste, il faut que la personne concernée ait élevé l'enfant ou les enfants seule pendant au moins 5 ans.

**Ce qui veut dire par exemple, que si une femme ou un homme perd son conjoint lorsque son enfant a 15 ans, et que celui-ci devient autonome à 18, 19 ou 20 ans, la demi-part fiscale est supprimée !**

Pour toutes les personnes ayant eu cette ½ part avant 2009, l'imposition sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012.

Une mesure perverse, qui conduit tout droit à l'imposition ou à la surimposition de milliers de personnes seules. Avec des conséquences financières à double effet, car en même temps, elles perdent tout recours aux aides sociales qui découlent de la non-imposition.

D'autres mesures visant les retraité-e-s sont prévues sans que cela ne fasse l'objet de beaucoup d'annonces publiques.

**Le gouvernement envisage** de supprimer la déduction de 10 % obtenue il y a de nombreuses années par la mobilisation des retraités, ce qui conduirait à une augmentation significative de l'impôt sur le revenu de ceux déjà imposables et à rendre imposables un certain nombre de retraités (effets induits en ce qui concerne le la CSG).

**Il envisage** aussi de soumettre les retraités au même taux de cotisation de la CSG que les actifs. Ainsi les retraités imposables verraienr leur taux passer de 5,6 % à 7,5 % et les non imposables de 0 à 3,8 %.

**Il envisage** également de soumettre les retraités à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés mise en place pour remplacer la suppression du lundi de Pentecôte) à hauteur de 0,3 % et de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription auprès d'une assurance privée d'une assurance contre la « perte d'autonomie », alors que Sarkozy avait promis que ce risque serait pris en charge par la Sécurité Sociale, ainsi que le revendique la CGT.

**Il envisage enfin**, mais il n'est pas impossible que de nouvelles propositions régressives voient le jour, que l'allocation perte d'autonomie (l'APA) ne soit attribuée qu'aux cas les plus lourds, excluant ainsi de fait un certain nombre de personnes qui bénéficient aujourd'hui de cette allocation ou pourraient en bénéficier dans l'avenir.

Autant d'injustices et d'arbitraire qui sont insupportables. Pour l'UCR-CGT (Union Confédérale des Retraité-e-s CGT), il n'est pas envisageable de laisser les choses en l'état, car des milliers de retraités sont visés par de telles dispositions.

**Dans ce contexte, l'UFR CGT et la Fédération des Finances appelle les retraités à se mobiliser et à s'inscrire dans les actions à venir.**

## LE 16 JUIN 2011 !

**Toutes et Tous devant Bercy à partir de 12h, train, car, covoiturage... ce jour là les cheminots envahissent la capitale, Convergeons ensemble!**

**Inscription auprès de votre secrétaire départemental.  
Accueil à partir de 11h30  
(casse-croute, boissons, café)**



# **PERTE D'AUTONOMIE : UN ENJEU DE SOCIETE QUI APPELLE UNE REPONSE SOLIDAIRE !**

Gouvernement et patronat dramatisent la situation économique de notre pays pour justifier l'introduction des assurances privées dans le dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées. Ensemble, ils entendent se saisir de ce sujet pour répondre une nouvelle fois à l'avidité des actionnaires des assurances privées qui lorgnent avec envie sur cette potentielle manne financière. La CGT pense que d'autres choix sont possibles.

## **LA BATAILLE DU VOCABULAIRE : AUTONOMIE PLUTÔT QUE DEPENDANCE**

**L'autonomie**, c'est « la capacité de faire des choix ou d'exercer cette capacité ». **La dépendance**, c'est l'état naturel de l'Homme dans la société ; nous sommes tous interdépendants les uns des autres : des agriculteurs pour manger, des transporteurs pour voyager, des médecins pour se soigner... Il n'y a pas lieu de faire ce qui existe pourtant aujourd'hui, la distinction entre les personnes en situation de « handicap » - jusqu'à 60 ans - et les personnes « dépendantes » - plus de 60 ans. Ce qui entraîne un financement bien moindre pour les personnes âgées. L'ambition de la société doit être de redonner leur autonomie aux personnes qui ont perdu la leur, quel que soit leur âge. C'est pourquoi nous parlons d'aide à l'autonomie et non de dépendance. En limitant le dossier de l'aide à l'autonomie aux seules personnes âgées, le gouvernement veut montrer que cette partie de la population devient une charge pour l'ensemble de la société.

**Sur le fondement de cette conception, la CGT propose la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie quel que soit l'âge.**

## **BIEN VIVRE, BIEN TRAVAILLER, BIEN VIEILLIR**

Il n'y a pas de fatalité biologique à perdre son autonomie à partir d'un certain âge. Cela dépend de la trajectoire de vie et résulte d'une ou plusieurs maladies. Cela dépend aussi de l'environnement, des conditions de vie et de travail, de l'habitat... Pour rappel, une enquête effectuée en 2003 (Enquête Goillot, Normiche) montre que le risque de perte d'autonomie sévère lors de la vieillesse concerne 5,4% des ouvriers contre 2,2% des cadres et professions intellectuelles.

*Plus que les modes de vie individuels, ce sont bien les choix collectifs qui conditionnent la qualité de la vie tout au long de l'existence.*

Cela démontre l'importance des luttes menées pour la santé au travail contre les inégalités sociales. L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques tout au long de la vie sont des revendications qui s'inscrivent naturellement dans le combat pour limiter ou éviter la perte d'autonomie. La prévention tout au long de la vie, associant médecine scolaire, médecine du travail et suivi post-professionnel, doit être intégrée dans la politique nationale de santé qui ressort de l'Etat.

Ainsi, les problèmes de santé ne peuvent être abordés en soi mais bien en lien avec les questions posées tout au long de la vie. Actifs et retraités, nous sommes tous concernés !

**Le droit au vieillissement réussi pour tous et l'égalité d'accès à ce droit doit être gagné. C'est un enjeu revendicatif de première importance.**

## **DES BESOINS DE FINANCEMENT TRES SUPPORTABLES**

D'ici 2015, le besoin de financement s'élèverait à un peu moins d'un point de PIB. Selon un rapport du Haut Conseil de l'assurance maladie d'avril 2010, les dépenses de santé liées à l'augmentation de la durée de vie représenteront 1/10ème de la croissance des dépenses de chaque année d'ici quarante ans et conclut : « il n'y a rien là qui ressemble à un raz de marée insurmontable pour les dépenses publiques ».

*L'aide à l'autonomie fait partie de nouveaux besoins, liés aux progrès de la société. Elle s'intègre totalement dans les principes fondamentaux de la Sécurité sociale : « Faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ». A ce titre, elle doit relever de la solidarité nationale et non de la solidarité familiale.*

L'aide à l'autonomie nécessite la mise en place de réponses adaptées et évolutives. La question centrale est bien celle de la part de PIB que nous voulons consacrer à nos « vieux » et aux personnes en situation de handicap.

**Il s'agit bien d'un choix de société.**

**La CGT propose de créer un nouveau droit dans le cadre de la branche maladie aux côtés de la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès.** La CGT écarte tout recours sur succession ou assurance individuelle privée qui serait facteur d'inégalités et d'injustice.

*La CGT ne prétend pas que la question de l'aide à l'autonomie relève directement de la maladie. Elle prétend en revanche qu'elle relève de la santé. Les problèmes de santé des personnes âgées ne peuvent pas être abordés en soi, mais en lien avec les questions posées tout au long de la vie, école, environnement, travail, habitat... Actifs et retraités, tout le monde est concerné. C'est une question de choix de société, de la place et du rôle citoyen des personnes quel que soit leur âge. L'ambition de toute la CGT, c'est de participer à la construction d'une société pour tous les âges.*